

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 78=98 (1932)

Heft: 4

Artikel: Dazu die erforderlichen Parkformationen

Autor: Apothéloz

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-10802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bürgerliche Zeitung der deutschen Schweiz liess es sich nicht nehmen, im Textteil ihrer Fremdenverkehrs-Beilage für die menschenfreundliche Wirtin des Freizeitheims im Tessin und ihre vielseitigen Bestrebungen recht freundliche Reklame zu machen. Bürgerliche «Unvoreingenommenheit»? L. E.

Dazu die erforderlichen Parkformationen.

Vulgaire fantassin, je n'ai aucunement la présomption de pouvoir approuver ou critiquer l'article du colonel Labhart paru dans le No 11 de 1931 du Journal militaire suisse. J'aimerais uniquement développer à mon idée la courte phrase qu'on trouve dans l'étude citée plus haut, sous la figure représentant l'artillerie d'une brigade de montagne:

«Dazu die erforderlichen Parkformationen».

I.

Pour pouvoir fixer la composition des formations de parc il faudrait connaître:

- a) Le nombre des armes à feu (fusils, F. M., mitr. etc. de l'infanterie, canons et obusiers de l'artillerie) dont dispose le corps de troupe qu'une formation de parc doit ravitailler.
- b) Le nombre de «coups» que ce corps de troupe transporte lui-même par ses propres moyens (sur l'homme, avec l'arme, dans ses trains de munitions ou, dans l'artillerie de campagne, dans ses sections de munitions).
- c) Ce qu'on envisage en moyenne comme consommation en munitions pour chaque arme pendant une journée de combat (jour de feu).

a) ne pouvant être calculé que lorsque les études sur la réorganisation de notre armée seront plus avancées qu'actuellement, c) restant fixe et ayant été une fois pour toutes précisé par les autorités compétentes, il ne peut s'agir ici que d'émettre une idée de principe concernant b) = ce que doit transporter une troupe en fait de munitions, et, ce principe une fois exposé, d'en tirer les conséquences pour la composition des formations de parc.

II.

Le colonel-divisionnaire Sonderegger dit, dans son «Inf. Angriffe und strategische Operationen»:

«Die Munitionsausrüstung, die von der Kampftruppe selbst mitgeführt wird, muss so reichlich bemessen sein, dass die Truppe nicht allzu sehr vom Nachschub abhängt, so dass eine

vorübergehende Unterbindung der Zufuhr sie noch nicht wehrlos macht. Als Grundlage soll die Annahme dienen, dass die Truppe für alle ihre Waffen etwa anderthalbmal so viel Munition unmittelbar bei sich mitführen muss, als ein scharfer Kampftag verbraucht.»

Une troupe ayant avec elle (munitions «de poche» et munitions «avec l'arme») un demi-jour de feu et disposant en outre au train (section) de munitions d'un jour de feu au complet remplirait ainsi les conditions posées par notre ancien chef du service de l'état-major général.

Un demi-jour de feu sur l'homme paraîtra minime à certains, mais me semble à moi suffisant, la charge du fantassin sera ainsi sensiblement réduite, réduit également le nombre de voitures et de chevaux de bat et de trait des unités combattantes, tout au moins pendant les marches loin de l'ennemi. Rien n'empêche, du reste, immédiatement avant le combat soit d'attribuer plus de voitures, prises du train de munitions, soit de vider une partie de ce dernier et de répartir ses munitions aux troupes qui vont entrer en contact avec l'ennemi.

III.

On pourra m'objecter que cette répartition de $\frac{1}{2}$ jour de feu à la troupe et de 1 jour au train de munitions n'est que de la pédanterie et qu'il est absurde, de proposer que le fantassin, qui jusqu'ici a porté des cartouches pour plus d'un jour de feu se voie à ce point «démunitionné». J'ai donné plus haut comme raisons l'allègement du soldat et éventuellement la réduction des voitures et bêtes de somme dans les unités de combat, il en existe encore une autre: Si les formations de parc elles aussi transportent 1 jour de feu complet (donc la même quantité que celle transportée par le train de munitions), le ravitaillement en munitions est assuré et simplifié.

Assuré: Un train de munitions ayant distribué toutes ses munitions aux troupes retrouve au II. échelon *les mêmes quantités* et peut s'y ravitailler *au complet*, les troupes disposant encore d'un $\frac{1}{2}$ jour de feu.

Simplifié: Faire passer les munitions du II. au I. échelon équivaut ainsi à donner à la troupe un jour de feu complet. Le I. échelon a suffisamment de place sur ses voitures pour charger en une fois exactement ce que transporte le II. échelon correspondant, ce qui est loin d'être le cas avec l'organisation actuelle où l'on voit par exemple:

Une compagnie de parc transportant 12 T de munitions, tandis que le train de munitions qu'elle doit ravitailler ne peut en charger que 5, 6 T!

Une autre compagnie de parc qui ne transporte que 22 T tandis que le train de munitions correspondant pourrait en recevoir 32 T!

IV.

Il ne s'agit donc que d'une question de poids, c. à d. de moyens de transports. Sans entrer dans les détails et sans qu'il soit nécessaire d'attendre une nouvelle organisation des troupes, on peut régler en principe le genre des voitures à attribuer

- a) à la troupe,
- b) aux trains de munitions (sections de munitions),
- c) aux formations de parc.

a) A la troupe.

L'infanterie dispose actuellement, sans compter le fantassin lui-même, de bêtes de somme et de charrettes pour le transport de cartouches d'infanterie. Puisqu'à l'avenir on se contenterait d'un $\frac{1}{2}$ jour de feu, le nombre actuel de ces moyens de transport pourrait être réduit, si l'on ne devait pas y ajouter $\frac{1}{2}$ jour de feu en grenades à main, celles-ci peuvent être nécessaires déjà au début d'un combat (Cp. d'av. garde, d'av. postes ou détachements de flanc-garde) et elles arriveront trop tard si elles sont transportées uniquement par les Cp. Pc. comme c'est le cas actuellement. Les grenades à fusil une fois introduites doivent également se trouver «à la troupe» dans la même proportion d'un demi-jour de feu.

Il reste bien entendu que les nouvelles armes d'infanterie (canons d'accompagnement, lances-mines etc.) devraient aussi posséder des munitions dans les mêmes proportions; d'où très probablement une légère augmentation dans l'attribution des moyens de transports. Augmentation inévitable due non à l'adoption du principe que je me permets de défendre ici, mais uniquement au renforcement de l'armement.

C'est également à la troupe que devraient se trouver les pistolets lances-fusées, ainsi qu'une dotation en fusées . . . qui se trouvent actuellement chargés sur le camion du bataillon, donc bien en arrière, au train automobile.

L'artillerie a suffisamment de caissons (soit aux sections de pièces, soit aux sections de munitions) pour le transport du $\frac{1}{2}$ jour de feu à la Bttr.

b) Au train de munitions (section de munitions).

Pour être un véritable organe de ravitaillement en munitions, c. à d. pour pouvoir le cas échéant retourner en arrière se ravitailler, soit aux formations de parc, soit à une station de che-

mins de fer, les trains de munitions ne devraient transporter que des munitions tandis que les autres objets qu'on y trouve actuellement (pièces de réserve, lunettes à ciseaux, caissettes vétérinaires, matériel d'armuriers etc.) devraient être répartis, suivant leur degré d'urgence au combat sur d'autres voitures de la troupe ou de ses trains.

Les voitures du train de munitions devraient en outre pouvoir, grâce à leur construction, transporter n'importe quel genre de munitions. Comme contrairement aux hommes et aux chevaux pour les vivres, les armes n'ont pas une consommation de munitions quotidiennement régulière, il arrivera certainement que l'on sera heureux d'utiliser momentanément un quelconque train de munitions pour aider au ravitaillement d'une autre troupe. Or la construction intérieure des caissons d'infanterie ne permet pas de transporter des munitions d'artillerie, de même, les caissons d'artillerie de campagne ont des casiers intérieurs de différentes dimensions suivant qu'ils doivent renfermer des munitions pour canons ou des munitions pour obusiers. Un simple et solide char à pont (le fourgon de montagne ou le fourgon mod. 89/99 ou 07) serait certainement plus avantageux puisqu'on y pourrait charger n'importe quel genre de munitions.

Les trains de munitions actuels ne transportant suivant les armes que $1/5$ à $1/2$ jour de feu, il faudra, si l'on veut arriver à ce qu'ils puissent contenir 1 jour de feu complet pour chaque arme, augmenter sensiblement le nombre des voitures et partant celui du personnel et des attelages. Cette augmentation, les compagnies de parc actuelles peuvent la fournir.

c) Aux formations de parc.

Actuellement, notre artillerie lourde et nos régiments d'art. automobiles ont des formations de parc motorisées, les Cp. Pc. Ob. Camp. disposent de quelques camions légers, le reste de l'art. de camp., l'art. de mont., l'inf. n'ont que des Cp. de Pc. hippomobiles (Le contraire serait logique, les armes les plus rapprochées de l'ennemi, donc les plus éloignées de leurs lieux de ravitaillements devraient posséder des moyens de transports à grandes distances).

La nécessité d'augmenter les trains de munitions et d'agrandir le rayon d'action des formations de parc nous amène à prévoir la motorisation complète de ces dernières.

Un calcul très approximatif et basé sur l'organisation actuelle permet d'espérer, en réalisant ces idées, une réduction sensible du nombre des voitures et des chevaux (ceux des Cp. Pc. hippomobiles non employés au renforcement des trains de munitions).

Reste l'augmentation du nombre des camions!

L'organisation des troupes de 1924 prévoit la formation de 3 colonnes de camions A par division. Ces 18 colonnes A doivent être une réserve en moyens de transports de la division.

Un autre calcul également approximatif et basé sur l'organisation actuelle prouve qu'il suffirait d'attribuer le matériel et le personnel de 2 de ces 3 colonnes par division pour pouvoir motoriser toutes nos formations de parc. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du nombre des camions, mais d'un emploi plus rationnel de ceux-ci. Une des colonnes A resterait encore à disposition immédiate du commandant de division, les deux autres, affectées d'emblée et définitivement au transport des munitions, seraient réparties et mobiliseraient comme formations de parc, elles chargeraient les munitions tenues prêtes sur les places de mob. pour le II. échelon. Mais même dans une guerre de mouvement, les camions de ces formations de parc pourraient en peu de temps être également disponibles pour d'autres transports. Il suffirait à ces camions de déposer les munitions soit à proximité des trains de munitions soit à des endroits que ces derniers pourraient facilement atteindre, soit enfin, dans des cas plus urgents, de les déposer sur place quitte à venir les rechercher ensuite une fois les autres transports terminés.

Comme pour les trains de munitions, l'interchangeabilité des formations de parc pour le ravitaillement en munitions d'autres armes ou d'autres calibres est indispensable; cette condition est assurée par l'emploi de camions au lieu de caissons d'artillerie ou d'infanterie. A remarquer que lorsque le réseau routier le permet, le remplacement momentané des trains de combat par leur formation de parc serait d'un grand avantage pour le repos des attelages. Rien ne s'y oppose du moment que les quantités transportées sont les mêmes à chaque échelon.

V.

Je résume:

1. Les principes:

A. Répartition des munitions.

- a) à la troupe $\frac{1}{2}$ jour de feu.
- b) au train de munitions 1 jour de feu.
- c) aux formations de parc 1 jour de feu.

B. Moyens de transports.

- a) à la troupe: hommes, bêtes de somme, charrettes (dans l'artillerie: caissons et avants-trains de pièces);

- b) au train de munitions: chars à pont, de manière à pouvoir transporter n'importe quel genre de munitions dans n'importe quel genre d'emballage;
- c) aux formations de parc: camions.

2. Les avantages:

- A. Ravitaillements en munitions simplifiés, assurés.
- B. Rayons d'actions et capacités de transports augmentés et régularisés.
- C. Possibilité d'utiliser voitures et camions pour le transport d'autres munitions et évent. pour d'autres transports momentanément plus urgents.
- D. Au total réduction des voitures et chevaux utilisés jusqu'ici pour le ravitaillement en munitions.

Col. Apothéloz.

Neuzeitliche Anschauungen über Wehrsysteme.*)

Von Oberst-Divisionär Sonderegger.

S. E. der Herr Kriegsminister wünscht, dass ich vortrage über «Neuzeitliche Anschauungen über Wehrsysteme.»

Das Thema ist zur Zeit allgemein interessant, weil im Laufe des letzten Jahrzehntes bei vielen Armeen bedeutende Aenderungen durchgeführt worden sind und weil gerade heute noch ein Meinungsstreit waltet über die Zweckmässigkeit verschiedener Systeme. Hier in China ist das Thema heute besonders wichtig, weil Ihr Staat zur Zeit gerade den Aufbau seiner Wehrmacht in Angriff nimmt.

Nach dem Weltkrieg verlangten alle Völker möglichste Entlastung von militärischen Leistungen. Die Staatskassen und die Bürger sollten möglichst geschont werden. Daher allgemeines Verlangen nach kürzerer, möglichst kurzer Dienstzeit. Fast überall forderte man die Herabsetzung der Dienstzeit auf ein Jahr. Manche wollten noch weiter heruntergehen und nannten dies «Milizsystem».

In der Tat sind Frankreich und Italien im Begriffe, die einjährige Dienstzeit einzuführen. Belgien will sogar noch weiter gehen.

Es ist aber wohl zu beachten, dass diese Verminderung der Dienstzeit an der Kriegsstärke der Armeen nicht das Mindeste ändert. Es wird nach wie vor die gesamte wehrfähige Mann-

*) Vortrag gehalten vor der Generalität und in der Kriegsschule in Nanking und in der Militärakademie in Peking. Nachher ins Chinesische übersetzt und gedruckt.